



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/251/Corr.3
9 novembre 1995

FRANÇAIS SEULEMENT

Cinquantième session

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Adopté par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière
le 22 septembre 1995

Rectificatif

Page 13

Lire comme suit le libellé du point 151 de l'ordre du jour :

Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
